

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Corporation de capital de risque Kanosak	3 juin 2011	Québec
Everton Resources Inc.	7 juin 2011	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Fonds de portefeuille à taux variable O'Leary	6 juin 2011	Québec
ActiveIndex REIT Class	2 juin 2011	Alberta
Canadian Energy Convertible Debenture Fund	3 juin 2011	Ontario
Fiducie de placement immobilier internationale Dundee	9 juin 2011	Ontario
Fonds Beutel Goodman	2 juin 2011	Ontario
Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman		
Fonds Matrix	1er juin 2011	Colombie-Britannique
Fonds à versement mensuel Matrix		
Fonds de revenu et de dividendes modéré Matrix		
Fonds de revenu à impôt différé Matrix		
Fonds d'actions américaines Matrix		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'exploration Matrix Fonds de revenu diversifié Matrix		
Fonds Webb	3 juin 2011	Ontario
Fonds de croissance bonifiée Webb Fonds de revenu bonifié Webb		
Keyera Corp.	2 juin 2011	Alberta
Middlefield Income Plus Class	2 juin 2011	Alberta
Middlefield Income and Growth Class		
Middlefield Global Agriculture Class		
Mines Agnico-Eagle Limitée	7 juin 2011	Ontario
Nexen Inc.	7 juin 2011	Alberta
OCP Credit Strategy Fund	3 juin 2011	Ontario
Primary Corp.	3 juin 2011	Ontario
Société des métaux primaires Sentry Select	3 juin 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Ressources Monarques inc.	3 juin 2011	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Brookfield Asset Management Inc.	7 juin 2011	Ontario
Canadian Capital Auto Receivables Asset Trust II	9 juin 2011	Ontario
Fiducie canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne individuel	6 juin 2011	Ontario
Fiducie canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne familial		
Fiducie canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne collective de 2011		
FNB PowerShares	8 juin 2011	Ontario
PowerShares 1-5 Year Laddered Investment Grade Corporate Bond Index ETF		
PowerShares Ultra DLUX Long Term Government Bond Index ETF		
PowerShares Fundamental High Yield Corporate Bond (CAD Hedged) Index ETF		
PowerShares Canadian Dividend Index ETF		
PowerShares Canadian Preferred Share Index ETF		
PowerShares QQQ (CAD Hedged) Index ETF		
Fonds Claymore Advantaged Convertible Bond ETF	8 juin 2011	Ontario
Fonds de revenu de ressources stratégiques Canoe	3 juin 2011	Alberta
Fonds institutionnels de trésorerie RBC	6 juin 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds institutionnel gouvernemental de trésorerie Plus RBC		
Fonds institutionnel de trésorerie RBC		
Fonds institutionnel de trésorerie \$US RBC		
Fonds institutionnel de trésorerie à long terme RBC		
Fonds NexGen	3 juin 2011	Ontario
Fonds enregistré du marché monétaire canadien NexGen		
Fonds enregistré d'obligations canadien NexGen		
Fonds enregistré de revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds enregistré de revenu et de croissance canadien NexGen		
Fonds enregistré de croissance équilibrée canadien NexGen		
Fonds enregistré de dividendes et de revenu canadien NexGen		
Fonds enregistré de forte capitalisation canadien NexGen		
Fonds enregistré de croissance canadien NexGen		
Fonds enregistré de forte capitalisation nord-américain NexGen		
Fonds enregistré de croissance nord-américain NexGen		
Fonds enregistré de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen		
Fonds enregistré de valeur mondial NexGen		
Fonds enregistré de ressources mondial NexGen		
Fonds enregistré équilibré canadien Tortue NexGen		
Fonds enregistré d'actions canadien Tortue Nexgen		
Fonds à gestion fiscale du marché		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
monétaire canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale équilibré canadien Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions canadien Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de revenu et de croissance canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance équilibrée canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation nord-américain NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance nord- américain NexGen		
Fonds à gestion fiscale de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen		
Fonds à gestion fiscale de valeur mondial NexGen		
Fonds à gestion fiscale de ressources mondial NexGen		
Fortis Inc.	8 juin 2011	Ontario
Gibson Energy Inc.	6 juin 2011	Alberta
Great-West Lifeco Inc.	6 juin 2011	Manitoba
Primaris Retail Real Estate Investment Trust	6 juin 2011	Ontario
UBS (Canada) Global Allocation Fund	7 juin 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds négociés en bourse BMO	6 juin 2011	Ontario
FINB BMO contrats à terme sur produits énergétiques		
FINB BMO contrats à terme sur denrées		
FINB BMO contrats à terme sur métaux de base		
FINB BMO contrats à terme sur métaux précieux		
FINB BMO équi pondéré S&P/TSX banques		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	31 mai 2011	23 septembre 2009

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	31 mai 2011	23 septembre 2009
Banque Toronto-Dominion (La)	6 juin 2011	18 mai 2010
Bell Canada	16 mai 2011	3 septembre 2009
First Capital Realty Inc.	7 juin 2011	25 mai 2011
Intact Corporation Financière	2 juin 2011	21 mai 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
7678576 Canada Inc.	2011-05-19	17 424 000 reçus de souscription	4 356 000 \$	2	64	2.3
Arius3D Corp.	2011-05-25	9 955 284 unités	1 194 634 \$	1	37	2.3
Banque Royale du Canada	2011-05-18 et 2011-05-19	billets	1 696 615 \$	6	1	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2011-05-12	600 certificats	600 000 \$	1	0	2.3
Callidus Software Inc.	2011-05-18	billets	1 944 600 \$	1	0	2.3
Chrysler Group LLC	2011-05-24	billets	195 480 \$	1	0	2.3
Coral Hill Energy Ltd.	2011-05-19	9 260 000 actions ordinaires	54 171 000 \$	1	228	2.3 / 2.5
Dividend Growth Split Corp.	2011-05-18	468 480 actions privilégiées	4 825 344 \$	3	55	2.3
Integra Gold Corp.	2011-01-05 et 2011-01-15	522 000 unités accréditatives et 3 382 444 unités	1 787 800 \$	3	17	2.3 / 2.5 / 2.13
International Lease Finance Corporation	2011-05-19	billets	1 455 150 \$	1	0	2.3
LinkedIn Corporation	2011-05-18	27 500 actions ordinaires	1 203 221 \$	2	4	2.3
Milagro Oil & Gas Inc.	2011-05-11	billets	5 597 683 \$	1	2	2.3
ONCAP III (Canada) LP	2011-05-23	intérêts de société en commandite	77 500 000 \$	1	6	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Orbotech Ltd.	2011-05-25	25 000 actions ordinaires	305 156 \$	1	0	2.3
Pathocept Corporation	2011-05-24	1 313 520 actions ordinaires	1 418 602 \$	2	31	2.3
Portex Minerals Inc.	2011-05-19	1 726 334 unités	207 160 \$	1	11	2.3
The Magpie Mines Inc.	2011-05-19	300 000 actions ordinaires et 4 406 428 actions ordinaires accréditives	3 234 500 \$	3	5	2.3
The Sheridan Group Inc.	2011-04-15	billets	11 731 200 \$	1	2	2.3
Thomson Creek Metals Company Inc.	2011-05-20	billets	340 725 000 \$	1	109	2.3
Walton MD Protomac Crossing LP	2011-05-20	122 533 parts de société en commandite	1 190 163 \$	1	33	2.3 / 2.9
Walton Silver Crossing LP	2011-05-20	131 243 parts de société en commandite	1 274 763 \$	1	8	2.3 / 2.9
Xplornet Communications Inc.	2011-05-20	230 000 unités	230 000 000 \$	1	15	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Ressources Everton Inc.

Vu la demande présentée par Ressources Everton Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 juin 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 7 juin 2011 et du prospectus simplifié s'y rapportant (le « prospectus »), incluant les documents intégrés par renvoi dans le prospectus (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur émergent au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;
2. Le placement envisagé aura lieu uniquement dans trois provinces du Canada et aux États-Unis et n'est pas le premier appel public à l'épargne de l'émetteur;
3. La taille du placement envisagé;
4. Aucune sollicitation ne sera effectuée auprès d'investisseurs du Québec;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 7 juin 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0106

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».